

Compte-rendu conseil communautaire
de la Communauté de communes Cœur du Perche
Lundi 18 janvier 2021

Présents : Titulaires LUYPAERT, MAY, CHEVEE, HAYE, LEMONNIER, LIGER, RIGOT, BOULAY, BOUVIER P., GOUAULT, LENAERTS, PECCHIOLI, PEUVRET, RIVIERE, CARRE, CHANDEBOIS, CHARRON, RODHAIN, SALIN, BERTU, BOBIN, CHEVALIER, DE CAFFARELLI, RADENAC, SENECHAL, COUTANT, DAGONEAU, GOUPY,

Absents excusés : SABRAS, BACLE, VAIL, LEFEBURE, BOUVIER JM,

Laurence LEFEBURE étant absente donne tout pouvoir à Marc CARRE.

Agnès VAIL étant absente donne tout pouvoir à Pascal PECCHIOLI.

Chantal BACLE étant absente donne tout pouvoir à Daniel CHEVEE.

Alain SABRAS étant absent donne tout pouvoir à Brigitte LUYPAERT.

Jean Michel BOUVIER étant absent donne tout pouvoir à Patrick RODHAIN.

Marie-Alix DE CAFFARELLI a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

- **Demande d'ajout à l'ordre du jour**

Le Président demande au conseil communautaire l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour plusieurs points.

- Demande de DETR s'agissant de l'informatisation des écoles.
- Demande de subvention dans le cadre du plan de relance transition énergétique.
- Demandes de financement pour les travaux du CTS.
- Désignation au PNR s'agissant du PAT.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité que ces points soient ajoutés à l'ordre du jour du présent conseil.

- **Approbation du Procès-Verbal du 11 janvier 2021**

Il est signalé que l'inversion pour la désignation de représentants au PNR (charte forestière et PAT) a été prise en compte. Il est adopté à l'unanimité.

- **Elections**

- *Remplacement ou suppression du poste de VP vacant*

Il est proposé le remplacement du poste de vice-président.

A 33 votes pour, sur 33 votants, il est décidé le remplacement (délibération n°017-2021).

- *Elections*

Il est demandé s'il y a des candidats au poste. Un seul candidat se déclare, Monsieur Michel LEMONNIER.

Il est procédé au vote.

Sur 33 votants, Monsieur Michel LEMONNIER obtient 25 votes. Il est recensé un vote pour Monsieur Patrick RIVIERE, un vote pour Monsieur Olivier BOULAY et six votes nuls ou blancs.

Monsieur Michel LEMONNIER est donc élu vice-président (délibération n°018-2021).

Il est ensuite procédé au vote pour déterminer le rang du vice-président élu. Il est proposé que celui-ci occupe le 3^{ème} rang.

Sur 33 votants 24 se sont exprimés en faveur du 3^{ème} rang (délibération n°019-2021).

Quatre votes ont été recensés contre et cinq suffrages ont été déclarés nuls ou blancs.

Procès-verbal disponible et consultable au siège de la Cdc.

- *Composition du Bureau*

Le Président précise que Monsieur Michel LEMONNIER fait donc désormais partie du Bureau.

- *Désignation/élection de représentants aux différentes instances (commissions, syndicats...)*

Suite à la démission de Monsieur Guy VERNEY, il est procédé à la désignation de membres aux instances dans lesquelles il siégeait (délibérations n°020-2021 et n°021-2021).

Titulaire au comité technique : **Monsieur Michel LEMONNIER**

Membre de la CAO : **Monsieur Pascal PECCHIOLI**

Membre de la CLECT : **report** jusqu'à l'élection du maire délégué de Colonard Corubert par la commune de Perche en Nocé

Membre de la commission voirie pour la commune historique de Colonard Corubert : **report** jusqu'à l'élection du maire délégué de Colonard Corubert par la commune de Perche en Nocé

Membre de la commission culture et tourisme : pas de nouvelle désignation

Membre de la commission Jeunesse et services à la population : **Monsieur Michel LEMONNIER**

Membre de la commission finances : **Monsieur Patrick LENAERTS**

Membre de la commission ressources humaines : **Monsieur Michel LEMONNIER**

Membre de la commission d'attribution des places pour le multi accueil de Sablons sur Huisne : **report**

Délégué au conseil d'administration du collège de Rémalard en Perche : **Monsieur Michel LEMONNIER**

Délégué suppléant Aquaval : **Monsieur Philippe GOUAULT**

- **Institutionnel**

- *Pacte de gouvernance*

Le projet de Pacte de gouvernance est présenté aux conseillers communautaires. **Après rappel des dernières modifications, le conseil communautaire accepte à l'unanimité que celui-ci soit ainsi transmis pour avis aux conseils municipaux (délibération n°022-2021).** Ces derniers ont 2 mois pour se prononcer.

Il est également rappelé une clause de revoyure possible au bout d'une année. Le pacte de gouvernance pourrait ainsi tenir compte des différentes remarques des conseillers municipaux.

Monsieur Pascal PECCHIOLI précise qu'il faudrait que les remontées à la Cdc soient assez rapides. Monsieur Philippe GOUAULT évoque une ambiguïté s'agissant de la mise à disposition des bâtiments. Monsieur Thierry LIGER précise que le pacte est plutôt une règle qui vient formaliser les choses. Monsieur Patrick RIVIERE fait quant à lui plusieurs remarques, s'agissant de la compétence pour le CTS, une carte des équipements plus détaillée et de la gestion des équipements via des fonds de concours. Madame Brigitte LUYPAERT rappelle son attachement à faire jouer la clause de revoyure au bout d'une année.

- **Marchés Publics**

- *Attribution du marché « Aménagement d'un Centre Territorial de Santé »*

Il est présenté le résultat de la CAO et le plan de financement de l'opération.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité (délibération n°023-2021).

Monsieur Thierry LIGER demande également l'autorisation de solliciter des établissements bancaires pour son financement.

Le conseil communautaire l'y autorise à l'unanimité (délibération n°023-2021).

S'agissant du CTS, Monsieur Denis BOBIN précise que les communes recevant le CTS ne font que mettre à disposition des bâtiments. Le Département se charge quant à lui du matériel et du secrétariat. Il est rappelé également qu'un médecin est en attente des locaux pour venir exercer à Rémalard en Perche, puisque déjà recruté.

- *Informations sur les marchés Voirie*

Monsieur Jean-Robert DAGONEAU, Vice-Président en charge de la voirie, informe le conseil communautaire que le marché « scie » pour l'année 2021 a été attribué à l'entreprise Christophe Moulin pour un montant de 7 625 € HT. Par ailleurs, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 18 janvier a procédé à l'ouverture des plis pour les marchés « entretien de la végétation » et « assainissement » pour l'année 2021. Les offres sont en cours d'analyse. Ces marchés seront attribués lors de la CAO fixée le 1^{er} février prochain.

• **Finances**

- *Admissions en non-valeur*

Sur proposition de la DGFIP, il est demandé au conseil communautaire d'admettre en non-valeur la pièce présentée sur la liste n°4656900215 (impayés garderie) par la trésorerie de Mortagne-au-Perche en date du 27 novembre 2020 pour une valeur de 77,40 €.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité (délibération n°024-2021).

- *Demandes de subventions*

Monsieur Thierry LIGER demande au conseil communautaire l'autorisation de déposer un certain nombre de dossiers de subventions

- DETR pour l'informatisation des écoles considérant les dépenses prévues au BP 2021
- Dossier dans le cadre du plan de relance transition énergétique à l'aide notamment du dossier du TE 61 pour l'ensemble des bâtiments intercommunaux.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité (délibérations n°025-2021 et n°026-2021).

• **Ressources humaines**

- *Lignes directrices de gestion*

Il est présenté au conseil communautaire les Lignes Directrices de Gestion par Monsieur Daniel CHEVEE. Il rappelle qu'elles ont reçu un avis favorable du comité technique qui s'est réuni le 17 décembre 2020. Monsieur Patrick RIVIERE propose plusieurs modifications sémantiques qui sont acceptées.

Le conseil communautaire décide alors d'adopter le document à l'unanimité (délibération n°027-2021).

- *Modifications de postes*

Monsieur Daniel CHEVEE propose des modifications de postes. Il rappelle que le comité technique, réuni le 17 décembre 2020, a donné un avis favorable aux modifications suivantes :

- Suppression du poste d'agent de maîtrise principal 35h créé par délibération de la Cdc Perche Sud en date du 03/06/2013 et création du poste d'agent de maîtrise principal 32H à compter du 01/03/2021.
- Suppression du poste d'adjoint technique 35H créé par délibération de la Cdc Cœur du Perche en date du 10/09/2018 puis modifié par délibération en date du 08/07/2019 et création du poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à compter du 01/03/2021 (suite à réussite concours).
- Suppression du poste d'adjoint administratif 35H créé par délibération de la Cdc Cœur du Perche en date du 12/11/2018 puis modifié par délibération en date du 08/07/2019 et création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 35H à compter du 01/03/2021 (suite à réussite concours).

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité les modifications proposées et autorise le Président à signer tous les documents utiles à cette fin (délibération n°028-2021).

- **Affaires scolaires/restauration scolaire**

- *Rythmes scolaires*

Il est rappelé à l'ensemble des conseillers communautaires que pour la prochaine rentrée scolaire, l'organisation des rythmes scolaires doit être revue. Les conseils d'école doivent se prononcer avant le 12 février 2021. La Cdc doit à son tour se prononcer avant le 12 mars. L'Inspection de l'Education Nationale validera ensuite ou non l'organisation proposée.

Monsieur Patrick RIVIERE demande si l'aspect périscolaire sera examiné en même temps que les discussions sur cette nouvelle organisation. Madame Christelle RADENAC précise que c'est en effet un travail à mener en étroite collaboration. Monsieur Thierry LIGER précise qu'un 1^{er} Bureau est organisé notamment sur ce thème le lundi 25 janvier. Monsieur Pascal PECCHIOLI tient à rappeler que le temps de l'enfant devra être pris en compte dans la réflexion.

- **Questions diverses**

- *Présentation de l'exercice de sa délégation par le Président*

Il est demandé le report de ce sujet à une prochaine séance.

- *Représentants au Projet Alimentaire de Territoire pour le Perche*

Pour faire suite au conseil communautaire précédent, Madame Chantal BACLE et Monsieur Patrick RIVIERE ont été nommés représentants. Il s'avère qu'il faut 3 titulaires et 3 suppléants.

Sont ainsi désignés titulaires : Madame Chantal BACLE, Monsieur Patrick RIVIERE et Madame Brigitte LUYPAERT.

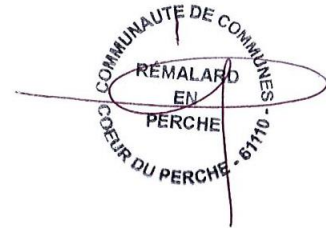
Sont désignés suppléants : Madame Isabelle CHARRON, Monsieur Jean Marie CHANDEBOIS et Monsieur Bruno GOUPY (délibération n°021-2021).

- *Vaccination*

Madame Christelle RADENAC, Madame Isabelle CHARRON et Monsieur Daniel CHEVEE posent la question de la stratégie de chaque commune. La Cdc pourrait-elle organiser certaines choses ? Il est convenu, à la demande notamment de Madame Brigitte LUYPAERT, que cette organisation resterait plus du ressort de chacune des communes.

Monsieur Thierry LIGER clôt la séance.

Le Président



T. LIGER